



Contact : Ville de Rennes

Porteur du projet : Jean-Luc Daubaire, Adjoint au Maire, chargé de l'Energie et de l'Ecologie Urbaine

Tel : 02.99.28.57.80

Titre : Plan d'Actions Energie Climat

Introduction

Dès 1999, la ville de Rennes a commandité un bilan des consommations énergétiques de la ville et une étude des ressources locales et des énergies renouvelables. Elle a décidé d'engager en 2002 une étude de programmation énergétique pour étudier les solutions permettant de répondre localement à la mise en œuvre du protocole de Kyoto et à la directive européenne sur l'électricité d'origine renouvelable. Cette réflexion a abouti à une stratégie de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) : le Plan d'Actions Energie Climat.

1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :

Le plan d'action est organisé en fiches actions par thématiques : - cadre (management de la démarche) - habitat - tertiaire - déplacements - production d'énergie décentralisée.

La quasi-totalité des actions proposées fait référence à la fois à des enjeux environnementaux (diminution des émissions de GES, réduction des consommations énergétiques) et économiques (réductions des coûts tant pour la collectivité que pour les habitants et opérateurs économiques). Des efforts ont été portés sur l'efficacité sociétale (éducation et sensibilisation) et sur l'efficacité sociale : la ville joue son rôle d'accompagnement financier pour permettre aux ménages d'assurer les surcoûts dus aux équipements (primes d'achats pour des appareils performants, financement d'une partie des transports).

D'autres actions concernent la création d'un fonds pour le développement de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la réalisation d'outils de communication, le suivi et le renouvellement du plan d'actions.

Evaluation	1	2	3	4
-------------------	----------	----------	----------	----------

2/La gouvernance :

- Au préalable de la définition du plan d'actions, des réunions de concertation interne et externe ont été organisées au dernier trimestre 2003 sous forme d'ateliers thématiques : habitat, tertiaire, déplacement, production décentralisée d'énergie.

- Toute l'année 2004 a été consacrée à définir le plan d'actions sous forme de 32 fiches classées selon 4 axes auxquels ont été rajoutés l'axe cadre pour définir les modalités de l'action et du management. Chacune des 32 fiches indique les objectifs et le contenu de l'action, les impacts attendus sur l'environnement, les moyens nécessaires (humains et financiers) et l'échéance pour sa mise en œuvre.

2005 est l'année d'engagement opérationnel du plan d'actions. Cette mise en œuvre est assurée par la Mission Environnement, service transversal rattaché à la Direction Générale des Services Techniques. Cette mission est chargée de mobiliser les différentes compétences de la ville (suivi énergie - communication et vie de quartiers - urbanisme aménagement). Le suivi sera fait annuellement au sein du Comité de pilotage : la ville, l'ADEME, la DRIRE, Rennes Métropole, EDF, GDF, Sociétés des réseaux de chaleur.

Evaluation	1	2	3	4
-------------------	----------	----------	----------	----------

3/ La mobilisation des acteurs et des partenaires :

Chacune des 32 fiches du plan d'action comporte une rubrique d'information sur les partenaires techniques et financiers. On y retrouve quasi systématiquement l'ADEME, la DIREN mais aussi, suivant les opérations, des partenaires du type associatif (Autopartage, Covoiturage+), les fournisseurs d'énergies (EDF, GDF), la Région Bretagne pour l'acquisition des équipements, les associations de locataires, associations de consommateurs et d'environnement.

Evaluation	1	2	3	4
-------------------	----------	----------	----------	----------

4/ Le caractère novateur de la démarche :

Il s'agit d'un travail extrêmement précis, ancré dans le long terme, mené à l'échelle d'une ville importante. Il doit pouvoir être mutualisé auprès d'autres métropoles françaises. On peut regretter le manque d'objectifs chiffrés et datés en terme de diminution des gaz à effet de serre. Le plan gagnerait à faire davantage référence au tissu économique (PME).

Evaluation	1	2	3	4
-------------------	----------	----------	----------	----------

5/ Les acquis effectifs :

Actions du plan dont la mise en œuvre est engagée :

- développement des analyses énergétiques visant à la réduction des pertes thermiques et des travaux à réaliser (coût : 25000€).
- prise en compte de la problématique « déplacements » dans chaque opération d'aménagement.
- réalisation d'une charte de déplacement piéton.
- mise en place du programme « pédibus », sensibilisation des scolaires et parents d'élèves, accès à pied facilités (coût : 40000€).
- renforcement des déplacements alternatifs pour les trajets domicile-travail du personnel de la ville avec la mise en œuvre d'un plan de mobilité entreprise (coût : de 124 à 143000€).
- réduction de la consommation d'électricité, à travers une stratégie locale de développement du solaire photovoltaïque, dans le cadre du plan lumière.

Evaluation	1	2	3	4
-------------------	----------	----------	----------	----------

Commentaires :